

ACHAT TUILES ANCIENNES - n° 718

Le Maire expose que la réfection du lavoir de la place Ferri nécessite, pour conserver le cachet ancien, la pose d'anciennes tuiles creuses.

Elles peuvent être achetées auprès de différentes personnes qui en détiennent encore.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à acheter auprès de différentes personnes des tuiles creuses d'occasion au prix de 0,25 F. pièce.